

# RH A FRANCE TRAVAIL OCCITANIE : LE COMPTE N'Y EST PAS SUR CES 3 SUJETS !

➔ **1/** La DR a déclaré, lors du dernier CSE, qu'en Occitanie la règle est maintenant d'un(e) seul(e) directeur(trice)-adjoint(e) par site de plus de 50 agents.



La CFE-CGC demande plus de souplesse dans cette règle, en particulier sur :

- Les sites ruraux avec un grand territoire, ce qui demande un fort investissement sur le partenariat dans le cadre de LPE et où un directeur-adjoint est nécessaire pour gérer l'activité du site,
- Les très grosses agences dont le nombre de REA est important et sur lesquelles la position hiérarchique des adjoint(e)s est très mobilisatrice. Attention également au goulot d'étranglement devant lequel vont se retrouver les REA, avec des possibilités d'évolution de plus en plus limitées alors que leur fonction est épuisante sur du long terme et que l'évolution de leur carrière risque de ce fait d'être bien floue... Comment les motiver ? Et comment motiver les futurs REA potentiels qui auront l'impression de se retrouver sur une voie de garage s'ils s'investissent dans l'encadrement ?



➔ **2/** Si la féminisation des postes dans l'encadrement supérieur est évidemment nécessaire pour respecter la constitution de notre effectif, le respect de toutes les candidatures potentielles et la validation des compétences et des aptitudes doivent rester la règle. En cas de problème rencontré, n'hésitez pas à contacter vos DS CFE-CGC.

Nous redemandons par ailleurs que les candidats aux postes en BDE soient bien informés du résultat de leur candidature avant la publication de la BDE, au moins par un appel teams ou téléphonique. Ne pas être retenu(e) n'est déjà pas très agréable, mais l'apprendre par la lecture du tableau des résultats ou par des collègues l'ayant lu avant l'intéressé(e) n'est pas acceptable.



➔ **3/** Lors du rapport ISAAS, le risque de RPS dû à une charge de travail excessive a été fortement souligné. Cela avant les multiples plans d'action liés à LPE.

La CFE-CGC Occitanie redemande à la direction de détendre le calendrier des déploiements et d'abandonner les plans d'action non prioritaires pour permettre aux collectifs de retrouver des conditions de travail acceptables.





## **LA CFE-CGC Occitanie vous informe**

### **En septembre : Billetterie Thalasso/Massage**

Billet d'une valeur de 80 € libre d'usage (prise en charge à 50% par le CSE), une prestation thalasso dans des établissements soigneusement sélectionnés par la commission ASC. Choisissez le lieu et profitez de ce moment de détente ...



### **Billet de congé annuel de la SNCF**

Vous avez droit à **un billet de congé annuel SNCF à prix réduit (trajet de plus de 200 kms)**

- un Aller-Retour en France pour l'agent, son conjoint et ses enfants (moins de 21 ans)
- **Réduction de 25% ou 50%** si paiement par chèques vacances
- le formulaire est à télécharger et déposer en ligne via le site de la SNCF: **<https://www.sncf-voyageurs.com/fr/voyagez-avec-nous/en-france/tarifs-grandes-lignes/billet-conge-annuel/>**

### **Vos droits ASC**

Dans le cadre de vos ASC, vous avez droit à votre dotation, à celle de vos enfants **mais également** aux offres de votre CSE ( locations, billetterie, voyage... ) sans que cela impacte votre dotation

**Pour vos ASC, pensez CFE-CGC**

